

Et voici la phrase importante par rapport à la déclaration du premier ministre Mackenzie King:

... cependant, le traité, la convention ou l'entente ainsi signés ne lieront en rien le Canada tant que le Parlement ne les aura pas approuvés officiellement.

Du point de vue constitutionnel, c'est la coutume qu'on a suivie par le passé. Des représentants du gouvernement canadien ont signé des traités internationaux en maintes occasions, mais ces derniers ne sont pas entrés en vigueur au Canada avant d'être ratifiés par le Parlement. Nous sommes ici en présence d'un cas où l'on a complètement passé outre à la coutume constitutionnelle. On a foulé aux pieds la suprématie du Parlement. En janvier 1965, en vertu d'une mesure du pouvoir exécutif, le pays a été lié par un traité avec les États-Unis, portant sur des questions économiques, sans l'approbation officielle du Parlement.

Un an et demi plus tard, le ministre, afin de valider l'accord est venu nous demander notre approbation. Vous voyez tout de suite dans quelle position embarrassante nous nous trouvons si le Parlement refuse maintenant son approbation. Vous pouvez vous rendre compte du bouleversement qui s'ensuivrait vu les changements très considérables qui ont eu lieu dans l'industrie automobile durant la dernière année et demie. On nous met le couteau sur la gorge. On nous dit, en substance, d'approuver le traité, sinon l'industrie automobile sera en proie au chaos. Que le Canada en ait tiré profit ou non—ce n'est pas ce qui m'occupe en ce moment—le Parlement se voit, de fait, presque forcé d'approuver quelque chose fait sans sa permission il y a un an et demi.

● (1.20 p.m.)

Jusqu'où irons-nous en ce sens? Le pouvoir exécutif conclura-t-il d'autres ententes du même genre sans l'approbation du Parlement, ou le Parlement affirmera-t-il son contrôle sur l'exécutif? Nous devons penser ici à ce que disait le très honorable Mackenzie King, déclaration qu'on a souvent reprise, au sujet de la suprématie du Parlement. Je soulève cette question parce que, au cours des remarques qu'a faites hier le député de York-Est, il a tenu, comme on peut le voir à la page 4773 du *hansard*, les propos suivants:

On parle d'élargir la portée de cet accord, ou d'en arriver à un nouvel accord avec l'industrie du bois. Nous pouvons également le faire relativement à l'industrie du plastique, l'industrie chimique et l'industrie des services. Nous pouvons arriver à 1,000 accords avec les producteurs américains.

Le député a ensuite exposé les avantages de cette méthode d'expansion commerciale. Est-ce un ballon d'essai lancé par un député ministériel pour encourager le ministre à signer d'autres ententes similaires et habituer le peuple canadien au fait que d'autres accords seront décidés par l'exécutif sans l'approbation du Parlement? Le député d'York-Est n'a pas parlé de l'absurdité de cette formule. Il n'a pas invoqué la suprématie du Parlement. Il admet tout simplement que l'exécutif, dans le cadre de sa propre philosophie politique, peut signer de tels accords et puis contraindre le Parlement à les accepter.

J'informerai le député d'York-Est que sa proposition a reçu un avertissement d'un membre éminent du parti libéral. Je n'ai pas encore eu l'occasion de lire le livre qui est maintenant en circulation et dont l'auteur est le député de Davenport (M. Gordon), et je regrette de suivre d'autres en lui faisant cette publicité. Cependant, l'ouvrage peut avoir un certain intérêt. Je n'étais pas certain d'acheter le livre et de le lire jusqu'à ce que j'aie aperçu dans un journal un commentaire sur son contenu. Ce livre semble révéler que l'opinion des membres du parti libéral sur les questions économiques est nettement divisée et chaque fois que j'aperçois une divergence d'opinion au sein du parti libéral, j'aime lire le livre ou l'article qui expose cette divergence, car l'avenir du parti libéral m'inquiète.

Le journal—il s'agit du *Globe and Mail* d'aujourd'hui—commentant le livre de M. Gordon a dit ceci:

Il a rejeté la philosophie du continentalisme pour les entreprises canadiennes et américaines en disant qu'il n'encouragera pas l'application à d'autres industries de l'accord conditionnel de libre-échange de 1965 sur les voitures.

Voici un député éminent du gouvernement, l'ancien ministre des Finances, qui plaide contre de nouveaux accords de cette nature et qui par conséquent désapprouve le présent accord. Je suggère au député d'York-Est et aux autres qui peut-être partagent son opinion, qu'en lançant ce ballon d'essai quant à des accords similaires, qu'ils doivent se consulter avec l'auteur du livre, le député de Davenport. Ce n'est peut-être pas le bon moment d'émettre de telles idées, car elles pourraient provoquer le désaccord et la scission au sein de leur parti, ce qui évidemment devrait être évité.